RICHTER

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections, Élections Canada

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois préparé conformément aux exigences de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Responsabilité de l'agente principale pour le rapport financier

L'agente principale est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca
Montréal, Toronto

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits de campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes du parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions présentées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, le rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois est préparé, dans tous ses aspects significatifs, en vertu de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des informations au directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement au parti enregistré Bloc Québécois et au directeur général des élections, Élections Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que le parti enregistré Bloc Québécois et le directeur général des élections, Élections Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément au paragraphe 435(1) de la Loi électorale du Canada, nous sommes d'avis que la déclaration fait état de l'information contenue dans les livres sur lesquels elle est fondée.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 29 juin 2016

[1]CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2015

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2015

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12

RICHTER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Bloc Québécois

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bloc Québécois, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices et des actifs nets.

T.514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP
1981 McGill College
Mtl (QC) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve,les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bloc Québécois au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 29 juin 2016

[1]CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167

Bloc Québécois

État de la situation financière
Au 31 décembre 2015

	2015 $	2014 $
Actif		
À court terme		
Encaisse	**1 373 687**	1 252 167
Placements à court terme	**-**	1 638 692
Débiteurs (note 3)	**1 926 900**	257 360
Frais payés d'avance	**3 589**	21 457
	3 304 176	3 169 676
Immobilisations corporelles (note 4)	**3 096**	-
	3 307 272	3 169 676
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	**994 968**	-
Créditeurs et charges à payer (note 6)	**1 462 842**	329 190
Autre montant à payer	**493**	-
	2 458 303	329 190
Engagements contractuels (note 7)		
Actifs nets		
Actifs nets affectés (note 8)	**1 136 285**	2 027 736
Actifs nets non affectés	**(287 316)**	812 750
	848 969	2 840 486
	3 307 272	3 169 676

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

_____, administrateur

Bloc Québécois

État de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 décembre 2015

	Actifs nets non affectés $	Actifs nets affectés $	**2015 Total $**	2014 Total $
Solde au début	812 750	2 027 736	**2 840 486**	2 416 985
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 8)	(1 100 066)	(891 451)	**(1 991 517)**	423 501
Solde à la fin	(287 316)	1 136 285	**848 969**	2 840 486

Voir les notes complémentaires

Bloc Québécois

État des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 $	2014 $
Produits		
Allocation annuelle du Directeur général des élections	**113 659**	568 285
Campagne de financement et d'adhésion	**1 032 863**	558 237
Intérêts	**3 622**	20 328
Autres produits	**49 116**	21 631
	1 199 260	1 168 481
Montants attribués aux circonscriptions		
Redevances	**(944 750)**	(504 872)
Montants récupérés sur les cartes de membres	**33 848**	24 993
Produits - transferts des circonscriptions (note 8)	**446 058**	1 333 632
	(464 844)	853 753
Produits disponibles au bureau national	**734 416**	2 022 234
Charges		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	**771 733**	810 394
Frais d'administration	**378 731**	232 370
Frais financiers	**24 493**	8 564
Plan d'action	**53 658**	39 994
Coordination	**75 511**	275 397
Organisation	**29 190**	23 607
Recherches et sondages	**43 695**	47 245
Communications	**11 413**	10 126
Course à la chefferie	**-**	151 036
	1 388 424	1 598 733
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges non liées à une élection générale	**(654 008)**	423 501
Élection générale	**(1 337 509)**	-
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 991 517)**	423 501

Voir les notes complémentaires et les renseignements complémentaires

Bloc Québécois

État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 $	2014 $
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 991 517)**	423 501
Évolution des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	**(517 527)**	(96 468)
	(2 509 044)	327 033
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(3 096)**	-
Activité de financement		
Emprunt bancaire	**994 968**	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(1 517 172)**	327 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**2 890 859**	2 563 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**1 373 687**	2 890 859

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.
Voir les notes complémentaires

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2015

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la Loi électorale du Canada. Cependant, les circonscriptions enregistrées sont inscrites de façon indépendante auprès d'Élections Canada et elles doivent déposer des états financiers distincts auprès d'Élections Canada.

Les présents états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation en vertu de laquelle il est supposé que le Bloc Québécois adoptera par résolution l'affectation du solde de l'actif net affecté à l'actif net non affecté.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

L'organisme applique également les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé dans la mesure où certains sujets sont abordés dans ces normes et non dans les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses portant sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif et sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés pour les produits et charges pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et les périodes indiquées ci-dessous :

	Taux
Matériel de bureau	20 %

Constatation des produits

Allocation annuelle du Directeur général des élections

Cette allocation est calculée selon le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection générale. Elle est comptabilisée au moment où elle est reçue ou à recevoir.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Campagne de financement et d'adhésion

Les produits découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés au moment où ils sont encaissés.

Campagne électorale

Le remboursement des charges électorales est comptabilisé dans l'exercice de la campagne électorale et lorsque le montant à recevoir peut être déterminé et que son recouvrement est raisonnablement sûr. La demande de remboursement est soumise par l'organisme à Élections Canada et est établie selon les règlements d'application pertinents de la Loi électorale du Canada.

Autres

Les contributions reçues sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatées à la juste valeur, s'il y a lieu et si le montant est déterminable. Sauf lorsque cela est requis aux termes de la Loi électorale du Canada, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

Instruments financiers

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute moins-value est comptabilisée en résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut par la suite faire l'objet d'une reprise de valeur, jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier est ajustée selon les coûts de transaction, qui sont comptabilisés en résultat net à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire.

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2015

3. Débiteurs

	2015	2014
	$	$
Directeur général des élections	**1 335 312**	113 657
Associations de circonscriptions enregistrées	**231 185**	33 602
Associations de circonscriptions non enregistrées	**297 550**	45 438
Agents officiels	**36 089**	-
Autres sommes à recevoir de l'État	**-**	57 521
Autres débiteurs	**26 764**	7 142
	1 926 900	257 360

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable nette 2015**	Valeur comptable nette 2014
	$	$	**$**	$
Matériel de bureau	3 096	-	**3 096**	-

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un crédit spécial d'un maximum de 332 665 $ et d'un second crédit spécial d'un maximum de 994 995 $, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 0,30 %. Ces deux crédits sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 1 400 000 $ sur l'universalité des bien meubles, corporels et incorporels de l'organisme.

6. Créditeurs et charges à payer

	2015	2014
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**159 741**	42 809
Associations de circonscriptions enregistrées, sans intérêt	**202 107**	165 777
Associations de circonscriptions non enregistrées, sans intérêt	**263 776**	120 604
Directeur général des élections, circonscriptions	**837 218**	-
	1 462 842	329 190

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2015

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent 32 000 $ et les versements annuels minimaux à effectuer sont approximativement les suivants :

	$
2016	**26 000**
2017	**3 000**
2018	**3 000**

8. Actifs nets affectés

L'organisme a créé un fonds électoral avec la participation des circonscriptions à la hauteur de 0,38 $ par vote reçu lors de la dernière élection générale du 2 mai 2011. Ces montants ont étés utilisés en partie lors de l'élection générale de 2015. Le fonds électoral recueilli en 2015, selon le nombre de votes reçus en 2011, totalise un montant de 347 052 $ par année. Le solde cumulatif au 31 décembre 2015 est de 1 388 208 $ (1 041 156 $ en 2014).

Le 23 mai 2014, une proposition pour la création du fonds national des circonscriptions a été adoptée par le Conseil général spécial en vue des élections de 2015. Le montant recueilli en 2015 est de 99 006 $. Le solde cumulatif attribué est de 1 085 586 (986 580 $ en 2014).

9. Opérations entre apparentés

Par décision du conseil général, les contributions et les frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres reçus par le Bloc Québécois sont entièrement crédités, à titre de redevances, au compte de l'association de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit. Cependant, des frais de gestion sont facturés par le Bloc Québécois aux associations des circonscriptions relativement aux adhésions et aux renouvellements de cartes de membres. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la société avec des apparentés au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a effectué les opérations monétaires suivantes avec les associations des circonscriptions enregistrées et non enregistrées.

	2015	2014
	$	$
Résultats		
Frais récupérés (inclus dans les charges de campagne de financement)	**34 701**	21 631

9. Opérations entre apparentés (suite)

	2015 $	2014 $
Bilan		
Aux associations de circonscriptions	**528 735**	103 490
Reçus des associations de circonscriptions	**(465 882)**	(785 413)
Reçus des agents officiels pour les associations devenues non enregistrées	**-**	(455)
Aux agents officiels	**36 089**	-

10. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la priorité de l'organisme est la liquidité des ressources dont il dispose pour ses activités. L'objectif de l'organisme est de disposer de suffisamment de ressources liquides pour continuer ses opérations, quels que soient les événements défavorables susceptibles de survenir et les conséquences financières de ceux-ci, et pour lui permettre de tirer profit des occasions qui lui permettraient d'atteindre plus rapidement ses objectifs. Ce besoin de liquidités est pris en compte dans la préparation des budgets annuels, la gestion des flux de trésorerie et la comparaison des résultats réels avec le budget. Au 31 décembre 2015, l'organisme dispose de suffisamment de liquidités pour couvrir ses obligations à court terme.

11. Élection générale

Le 2 août 2015, le Directeur général des élections a émis des brefs ordonnant la tenue d'une élection générale le 19 octobre 2015. La campagne électorale a été d'une durée totale de 78 jours. Les différents éléments se détaillent comme suit :

	2015 $
Charges	
Dépenses électorales	**2 670 624**
Dépenses pré-électorales et non remboursables	**2 197**
	2 672 821
Produit	
Remboursement du Directeur général des élections	**(1 335 312)**
	1 337 509

Bloc Québécois

Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 $	2014 $
Frais d'administration		
Loyer	**52 868**	61 268
Assurances	**6 451**	2 101
Taxes et permis	**21 404**	11 140
Téléphone	**10 537**	13 364
Location et entretien d'équipement	**22 026**	23 981
Poste, messagerie et fournitures	**38 366**	23 523
Frais de déplacement	**11 540**	7 039
Frais informatiques	**59 382**	51 980
Honoraires professionnels	**33 898**	36 387
Divers	**79 315**	1 587
TPS/TVQ non accordée	**42 944**	-
	378 731	232 370
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	**24 493**	8 564
Plan d'action		
Campagne de financement	**22 390**	24 863
Tournées politiques	**7 764**	4 967
Forum jeunesse	**4 557**	9 805
Fonds conjoncturel	**18 947**	359
	53 658	39 994
Coordination		
Congrès plénier	-	202 775
Conseil général	**26 629**	38 664
Direction politique et administrative	**4 457**	8 183
Personnel politique	**44 425**	25 775
	75 511	275 397